

INFOS- **ASEOR**

PROJETS EN COURS SUR ORSAY

1. Projets sur le territoire d'Orsay)

-Aménagement de la Pacaterie.

La municipalité n'a toujours pas fourni la justification économique de ce projet réclamée par l'ASEOR (estimation des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Pacaterie avant passation du marché) .

-Immeuble collectif rue de Paris.

Le P.O.S. de 1999 a repris le Zonage de 1993 c'est à dire U.G « habitat groupé en périphérie de ville » , il n'y a eu aucune réaction des Orcéens . On ne peut donc pas s'opposer à la réalisation de cet ensemble de logements. C'est ainsi que l'on n'a pas pu empêcher la destruction d'une des dernières grandes villas de caractère d'Orsay.

D'où l'intérêt d'être très vigilant lors de l'établissement de la réglementation locale.

-Constructions Rue de Chartres.

L'ASEOR est intervenue auprès de la Municipalité et a rencontré le Promoteur pour que le P.O.S. soit respecté et que la zone boisée de la Croix de Bures soit préservée. Le promoteur s'est engagé à maintenir en son état ces bois et à en informer régulièrement l'ASEOR.

2. Travaux de voirie

-Boulevard de Mondétour.

Marché-avenue de Montjay suite à une pétition les aménagements ont été revus avec la Municipalité.

-Rue Saint-Laurent.

L'abattage des arbres a été imposé par la présence d'une canalisation de gaz à haute pression .Cela est très dommageable pour notre environnement.

-Fermeture du P.N. 20.

Une réunion d'information sur l'avancement des travaux a été organisée le 27/10/99. Inquiétude des riverains sur :

.les mesures d'accompagnement de cette fermeture en particulier le retour des voitures à l'extrémité de la rue C. De Gaulle.

.l'aménagement du quartier.(La ZAC est supprimée mais pas le règlement de P.A.Z.d'où de très grosses inquiétudes de l'ASEOR)

-La Rue de Montlhéry.

Toujours pas de nouvelles du projet d'aménagement qui devait être revu par la D.D.E.

-Aménagement de la place de République.

Toujours rien.

3. Les commissions extra-Municipales

-Les nuisances sonores.

Toujours pas de nouvelles depuis le mois de janvier sur les études de bruits à Orsay prévues dans le cadre du Contrat Régional. Pourtant Madame le Maire en a parlé lors du Colloque « le bruit dans la ville »du 19/10/99 au Conseil Régional.

-Les circulations douces.

Désignation des membres de la commission extra-municipale sur les circulations douces lors du conseil municipal du 18/10/99.

LES VISITES DES QUARTIERS

Les visites des quartiers avec le représentant des services municipaux après le retour des vacances se sont déroulées comme prévu. L'ASEOR regrette que ces visites qui s'effectuent dans une ambiance cordiale ne soient pas suivies d'actions efficaces. L'ASEOR va intervenir dans ce sens.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de vos observations afin que nous intervenions à nouveau pour obtenir des engagements fermes de la part de la Municipalité.

LE PLATEAU DE SACLAY

Le Schéma Directeur révisé du Plateau de Saclay a été approuvé à la majorité des 2/3 (20 pour, 5 contre, 3 abstentions) lors du conseil du District le 23 septembre 1999.

Ce schéma directeur ne respecte pas :

- les -L'engagement pris publiquement en avril 1995 par son Président de réduire de 250 hectares surfaces urbanisables (la réduction n'est que de 117 hectares d'après les documents.)
- de -Le schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) qui impose le maintien de 2000Ha surfaces agricoles utiles. Les tableaux justificatifs remis 3 jours avant le vote comportent de nombreuses erreurs dénoncées par les associations.

ENFIN UNE SOLUTION POUR LE LAC DE LOZERE

De manière à remédier à l'état d'abandon du Lac de Lozère, qui pose des problèmes d'hygiène et de sécurité, le Sous Préfet de Palaiseau envisage une déclaration d'utilité publique et parcellaire qui permettra son acquisition par le SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette)

Cette décision est l'aboutissement des actions menées depuis de nombreuses années par les riverains de Palaiseau et d'Orsay.

LA RN 188 BRETELLE DE CHEVREUSE

Le statut de la bretelle de Chevreuse obtenu après les actions importantes des habitants de la vallée au début des années 70 est remis en cause .En lisant la note « L'épopée de la bretelle de Chevreuse » ci-jointe rédigée par l'ASEON (appellation initiale de l'ASEOR) vous pourrez constater les difficultés rencontrées à l'époque pour que cette route reste à deux voies et soit interdite aux véhicules de plus de 3, 5 tonnes.

Ce statut a déjà été remis en cause en 1978 et la municipalité de l'époque s'y était fortement opposée.

Depuis quelques années de nouvelles menaces sont apparues sous couvert d'autoriser uniquement le passage des transports en commun..

Nous considérons que cette voie dans l'état actuel ne présente pas une sécurité suffisante pour un tel trafic (dernier accident le 11/10/99) sans parler des nuisances occasionnées pour les riverains.

L'ASEOR est déjà intervenue à plusieurs reprises avec d'autres associations de défense de l'environnement auprès du Préfet de l'Essonne, et, a bien l'intention de continuer en particulier lors de la réunion organisée le 25 octobre 1999 par le Sous- Préfet de Palaiseau. *Nous vous tiendrons informés.*

BILAN ACTUEL DE L'ENQUETE DE L'ASEOR SUR ORSAY

Nous avons commencé à analyser les premières réponses à notre questionnaire.

La synthèse est en cours d'établissement elle vous sera diffusée avec notre prochain « *INFOS-ASEOR* ».

Il est encore temps de nous faire parvenir vos remarques concernant votre quartier, votre rue, ..

Les principales réponses reçues portent essentiellement sur :

- 1-les nuisances, le bruit (avions , routes,...)
- 2-le stationnement,
- 3- la voirie, l'urbanisme,
- 4- la circulation et les excès de vitesse,
- 5-les circulations douces,
- 6-l'environnement,
- 7-l'insécurité,

Faites adhérer à l'ASEOR vos amis, vos voisins :

Membre actif 80 Fr membre bienfaiteur 160 Fr, étudiant 20 Fr.

NOM :

Prénom :

Adresse :